

# INDICATEUR : PROGRÈS DANS LA GESTION DES SITES CONTAMINÉS OU POTENTIELLEMENT CONTAMINÉS : EVOLUTION DE LA SUPERFICIE CUMULÉE DE PARCELLES CADASTRALES AYANT FAIT L'OBJET D'UN TRAITEMENT DES SOLS POLLUÉS

## THEME : GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

---

### 1 INTERET ET ELEMENTS D'INTERPRETATION DE L'INDICATEUR

#### Question posée par l'indicateur :

Quelles sont les superficies de sols pollués qui ont fait l'objet d'un traitement (assainissement ou gestion des risques) en RBC ?

#### Contextualisation de l'indicateur :

Voir fiche méthodologique sur l'indicateur « Progrès dans la gestion des sites contaminés ou potentiellement contaminés : évolution du nombre cumulé d'études de sols et/ou de parcelles cadastrales ayant fait l'objet d'une procédure d'identification et de traitement des sols pollués »

#### Objectifs quantitatifs à atteindre et, le cas échéant, statut :

Il n'y a pas d'objectifs quantitatifs à atteindre pour une date fixée dans la mesure où le rythme des progrès réalisés dans la gestion des sites contaminés ou potentiellement contaminés dépend lui-même du rythme de survenance des faits générant des obligations d'étude de la pollution des sols (vente ou cession de terrains repris à l'inventaire...).

### 2 FONDEMENTS METHODOLOGIQUES

#### Définition :

Le terme « traitement » se rapporte à toute parcelle cadastrale faisant ou ayant fait l'objet de travaux d'assainissement ou de mesures de gestion des risques permettant de maintenir ou de rendre tolérables les risques pour la santé humaine et l'environnement (y compris les restrictions d'usage telles que les interdictions de cultiver un potager, de construire une cave,...). Il ne faut pas attendre la fin du traitement pour comptabiliser la surface de la parcelle cadastrale comme ayant fait l'objet d'un traitement car certains chantiers durent parfois plusieurs années et d'autres sont en traitement ad vitam aeternam (ex. aspiration de gaz en dessous d'un bâtiment, barrière de filtration des eaux,...). L'indicateur comptabilise la superficie cumulée de parcelles cadastrales ayant fait l'objet d'un tel traitement.

#### Unité :

hectares

#### Mode de calcul et données utilisées :

Les données sont issues des bases de données « Sols » (division « Police Inspectorat et Sols pollués »). Elles devraient faire l'objet d'un traitement annuel récurrent dans le cadre de la rédaction du rapport annuel de la sous division Sols.

L'indicateur comptabilise les surfaces des parcelles cadastrales ayant fait l'objet d'un projet de gestion du risque ou un projet d'assainissement déclarés conformes par Bruxelles Environnement pour la période considérée. Etant donné que la parcelle



cadastrale constitue l'unité géographique de l'inventaire et que la base de données « Sols » est construite sur base du parcellaire cadastral, ce sont les surfaces des parcelles cadastrales et non les surfaces réellement traitées qui ont été prises en considération. Ceci dit, traiter la partie de la parcelle qui est polluée revient, au sens de l'ordonnance sols, à dire que l'intégralité de la parcelle cadastrale est traitée.

**Périodicité conseillée de mise à jour de l'indicateur :**  
annuelle

### **3 COMMENTAIRES RELATIFS A LA METHODOLOGIE OU A L'INTERPRETATION DE L'INDICATEUR**

**Limitation /précaution d'utilisation de l'indicateur : -**

**Difficultés méthodologiques rencontrées :**

La requête de calcul des superficies (cumulées) utilisée par la division « Police Inspectorat et Sols pollués » est basée sur la parcelle cadastrale. Vu que les superficies des parcelles cadastrales évoluent à cause des fusions et scissions (de l'ordre de 700 par an), il peut y avoir des modifications des chiffres relatifs, entraînant une révision annuelle) de l'ensemble de la série.

**Données complémentaires (pour interprétation, analyse plus fine...) :**

- Proportion de parcelles polluées et proportion de parcelles polluées faisant l'objet de travaux d'assainissement ou de mesures de gestion du risque par rapport à 100% de parcelles étudiées, par secteur d'activité.  
Cette information permet d'identifier les activités à risque les plus polluantes (en terme de contamination des sols et des eaux souterraines) et qui ont fait le plus fréquemment l'objet de traitement. Il convient de noter qu'il peut y avoir différentes activités à risque sur une même parcelle ; le calcul est établi en comptabilisant le nombre de fois qu'une activité à risque donne lieu à une pollution et fait l'objet d'un traitement.
- Nombre de parcelles reprises à l'inventaire de l'état du sol et ventilation par catégorie: il est intéressant de mettre en relation le nombre de parcelles reprises en catégorie 0 ou 0+ (sols potentiellement contaminés) avec le nombre de parcelles ayant déjà fait l'objet d'étude de sols à l'un ou l'autre stade (catégories 1 à 4). Dans l'état actuel des choses, seule une partie des sites a été étudiée selon la procédure de la nouvelle ordonnance sol et cette comparaison n'est dès lors actuellement pas totalement pertinente.
- Carte de l'inventaire de l'état du sol: montre la répartition spatiale des sites potentiellement pollués et des sites pollués étudiés par catégorie
- Inventaire de l'état du sol : répartition des sites validés en fonction des activités à risque ayant motivé l'inscription à l'inventaire. Cette donnée complémentaire permet d'identifier les activités à risque ayant (potentiellement) pollué les parcelles reprises à l'inventaire
- Reconnaissance de l'état du sol : répartition des études selon les activités à risque ayant motivé l'inscription à l'inventaire de l'état du sol. Cette donnée complémentaire permet d'identifier les activités à risque ayant (potentiellement) pollué les parcelles faisant l'objet d'une RES
- Principaux polluants identifiés au niveau des parcelles polluées ayant fait l'objet d'une étude de sol, selon l'affectation au PRAS
- Evolution des coûts cumulés de traitement.
- Evolution des volumes cumulés de terres et d'eaux souterraines polluées et traitées.
- Nombre et types d'études de sol ayant bénéficié de primes bruxelloises pour la réalisation d'études de sol et montants octroyés
- Bilan des demandes d'assainissement et des assainissements de sols de stations-services réalisés en RBC avec le soutien du fonds BOFAS
- Evolution du montant cumulé des garanties financières
- (...)

### **4 LIENS AVEC D'AUTRES INDICATEURS OU DONNEES (RAPPORTS SUR L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT BRUXELLOIS)**



- Progrès dans la gestion des sites contaminés ou potentiellement contaminés : évolution du nombre cumulé d'études de sols et/ou de parcelles cadastrales ayant fait l'objet d'une procédure d'identification et de traitement des sols pollués

## 5 PRINCIPALES INSTITUTIONS IMPLIQUEES DANS LE DEVELOPPEMENT D'INDICATEURS SIMILAIRES (EUROPE, BELGIQUE, AUTRE SI PERTINENT)

- AEE, Core set d'indicateurs « Progress in management of contaminated sites (preliminary study, preliminary investigation, main site investigation, implementation of risk reduction measures) ». Des indicateurs complémentaires montrent également les coûts de traitement, les principales activités responsables de la contamination des sols et les progrès réalisés dans la gestion des sols contaminés
- Région wallonne :
  - Tableau de bord de l'environnement wallon 2010 : répartition du nombre de communes wallonnes selon le nombre de sites potentiellement pollués inventoriés et nombre de sites à réaménager (SAR) « de fait » par commune
  - Environmental Outlook for Wallonia – Digest 2014 : nombre de sols potentiellement pollués ayant fait l'objet d'une remédiation
- Région flamande
  - Milieuraapport Vlaanderen – indicatorrapport 2012 : “aantal onderzochte risicogronden” et “aantal verontreinigde gronden volgens saneringsfase”

## 6 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES (METHODOLOGIE, INTERPRETATION)

- BRUXELLES ENVIRONNEMENT 2015. « Rapport d'activités de la division Inspectorat et Sols pollués - 2014 », document interne.
- MINISTERE DE LA RBC 2009. « Ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués », Moniteur belge du 10/03/2009..
- RBC 2017. « Ordonnance du 23 juin 2017 modifiant certaines dispositions de l'ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués », Moniteur belge du 13/07/2017.
- EL FADILI S. en collaboration avec DE VILLERS J. 2015. « Gestion des sols pollués en Région de Bruxelles-Capitale : cadre général », Bruxelles Environnement, fiche documentée, 4 pages. Disponible sur : [http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/sols\\_09.PDF](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/sols_09.PDF)
- EL FADILI S. en collaboration avec DE VILLERS J. et FESTRAETS V. 2015. « Outils d'information : inventaire de l'état du sol », Bruxelles Environnement, fiche documentée, 9 pages. Disponible sur : [http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/sols\\_10.PDF](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/sols_10.PDF)
- EL FADILI S. en collaboration avec DE VILLERS J.. « Outils techniques : identification et traitement des sols pollués », Bruxelles Environnement, fiche documentée, 7 pages. Disponible sur : [http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/sols\\_11.PDF](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/sols_11.PDF)
- EL FADILI S. en collaboration avec DE VILLERS J. VAN ROY G. et MENDES J. 2015. « Outils économiques : financement des travaux d'assainissement et de gestion des sols pollués », Bruxelles Environnement, fiche documentée, 7 pages. Disponible sur : [http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/sols\\_12.PDF](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/sols_12.PDF)

## 7 COUVERTURE SPATIO-TEMPORELLE

**Série temporelle disponible :**

2005-2016

**Couverture spatiale des données :**

Région de Bruxelles-Capitale (à l'échelle de la parcelle cadastrale)

**Date de dernière mise à jour de l'indicateur :**

Juin 2017

**Date de dernière mise à jour de cette fiche méthodologique :**

Juin 2017



